

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
VILLE DE GRAND-COURONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni le 11 mars 2024, sous la présidence de Mme LESAGE Julie, Présidente du C.C.A.S.

Présents : Mmes LESAGE Julie, LE MOAL Pascale, GRUEL Bernadette, LEFEVRE Christel, PELLI Hélène, BRAZ Lydie, Mrs SAGOT Denis, BOITTOUT Joël, AURIAU Jean-Louis, LANGLOIS André.

Absents : Mme BAKOUR Souhila, Mr RAGOT Benoit.

Mr AURIAU Jean-Louis a été désigné secrétaire de séance.

CCAS01- 11032024 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 POUR LE C.C.A.S. ET LA R.A.

Vu les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apportant des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

RAPPORT

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue une présentation obligatoire avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le rapport est présenté dans le dossier du Conseil d'Administration du 11 mars 2024 afin qu'il soit débattu et pris acte de ce débat par une délibération de l'assemblée délibérante.

DECISION

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration à l'unanimité

DECIDE

- De prendre acte de la présentation du ROB et de la tenue du débat correspondant.
- De transmettre la délibération et le rapport au préfet.

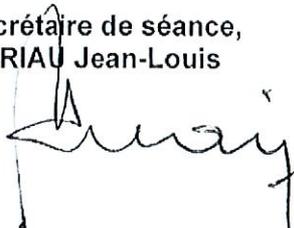
Voir rapport ci-joint

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Madame la Présidente,
LESAGE Julie

Secrétaire de séance,
AURIAU Jean-Louis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600302-20240311-CCAS01-11032024-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/03/2024





2024

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CCAS DE GRAND-COURONNE

Préambule

L'article L 2312-1 du CGCT précise que dans les collectivités de plus de 3500 habitants, le Maire remet un Rapport d'Orientation Budgétaire et soumet au débat dans un délai de deux mois précédant la présentation du budget. Cela s'applique également aux CCAS des communes concernées.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire du CCAS. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat d'Orientation Budgétaire au sein du conseil d'administration ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I. Contexte économique et financier

En cette fin d'année 2023, l'activité a stagné au sein de la zone euro comme en France. L'investissement des entreprises (-0.6%) s'est replié et encore plus celui des ménages (-1.4%), en lien avec la forte baisse des achats de logements neufs et anciens.

La croissance est toujours hésitante, le choc inflationniste et le resserrement monétaire ont fait reculer le climat des affaires tout au long de l'année 2022 et au premier semestre 2023. Il se stabilise, depuis, à un niveau un peu inférieur à sa moyenne de longue période. La situation conjoncturelle des secteurs d'activité est contrastée : favorable dans les matériels de transport où le potentiel de rebond reste important, dégradée dans la construction neuve mais aussi dans l'agro-alimentaire.

Les exportations ont stagné (-0.1%) et les importations ont reculé (-3.1 %) du fait de l'atonie de la demande intérieure mais également du fait que les entreprises ont puisé dans leurs stocks (principalement les biens d'équipement, les produits pétroliers et pharmaceutiques) qu'elles jugeaient élevés ces derniers mois.

Le PIB a progressé fortement au printemps (+0.7% de croissance au 2^{ème} trimestre) avant de stagner tout au long du second semestre.

La désinflation se confirme (+3.1% en janvier après 3.7 % en décembre). Sous l'hypothèse d'une stabilisation du cours du pétrole Brent à 73€ le baril, la progression sur un an des prix de l'énergie s'élèverait pour s'établir à +7.5% en juin 2024. Le rétablissement des taxes sur l'électricité au 1^{er} février expliquerait la moitié de cette hausse. A l'inverse les prix du gaz se replieraient dans le sillage du cours des marchés.

L'alimentation a été la principale contributrice à l'inflation entre septembre 2022 et septembre 2023. L'inflation alimentaire s'établirait à +1.5% sur un an en juin 2024, contre 5.7% en janvier. Ce sont désormais les prix des services, tirés par la dynamique des salaires, qui soutiennent l'inflation : en juin 2024, ils progresseraient de 3% sur un an.

La consommation alimentaire a rechuté (-1.1%), de même que la consommation en hébergement-restauration (-1.3%) ainsi que celle de l'énergie du logement, en raison des températures clémentes en octobre dernier (-3.3%). En revanche, les achats de véhicules ont poursuivi leur reprise (+3.3%), les ménages anticipant, en outre, le resserrement du bonus écologique sur les véhicules électriques au 1^{er} janvier 2024.

Selon le gouvernement, 2024, enregistrerait un rebond de croissance (+1.4%), portée par la reprise progressive de la consommation des ménages et la baisse de l'inflation. L'investissement des ménages reste fébrile et continuerait de reculer. Celui des entreprises sera modéré sans toutefois baisser grâce, entre autre, aux besoins liés à la transition écologiques et numériques et aux baisses d'impôts de production.

LOI DE FINANCES

La loi n°2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 aspire à réduire le déficit public sous la barre des 3% du PIB d'ici la fin du quinquennat, contre 4.9% en 2023.

Ainsi, les collectivités territoriales devront participer, entre autres, à la maîtrise des dépenses de fonctionnement chaque année à 0.5% en dessous de l'inflation. L'obligation de limiter les dépenses des collectivités locales s'avère très compliquée alors que leurs budgets sont fortement impactés par des facteurs extérieurs : crise énergétique, inflation, hausse du point d'indice...).

La loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, prévoit une augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 320 millions d'euros par rapport à 2023. La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élève à 570 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement des communes enregistrent encore une hausse car elles sont impactées directement ou indirectement par l'inflation.

IMPACT SOCIAL

Les populations les plus modestes sont aussi celles qui subissent le plus la hausse des produits de base comme l'alimentation et l'énergie. Les dépenses destinées à la restauration collective dans les établissements de personnes âgées ou petite enfance enregistrent une forte hausse. De même, que les dépenses de fluides. Le CCAS a réajusté à la hausse le budget de certaines aides facultatives en direction des administrés pour les soutenir dans cette période très difficile.

Le taux de chômage se situe à 8%. Le taux de pauvreté de Grand-Couronne en 2021 est de 21% comparativement à celui de la Seine-Maritime qui est de 15%. Le taux de chômage des 15-64 ans, en 2020, est de 12.8% contre 14,2 % en Seine-Maritime.

Le CCAS observe, au regard des publics accueillis, une fragilisation de ces derniers qui sont confrontés à des crises successives (augmentation de l'alimentation, des dépenses énergétiques, le mal logement...).

LES MISSIONS DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale met en œuvre la politique sociale prévue par la loi et les élus. Il assure ainsi des missions obligatoires et des missions facultatives que le Conseil d'Administration a défini dans le règlement des aides facultatives voté en décembre 2023.

Il anime une action générale de prévention dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il propose un accompagnement social des publics fragilisés.

Le CCAS fait partie du pôle des solidarités qui se décline ainsi :

- Le CCAS
- L'Épicerie Sociale et Solidaire
- La Résidence Autonomie
- Le service Emploi Insertion Formation
- Les actions santé
- Le logement

Le CCAS :

Ces missions s'inscrivent dans les principaux champs suivants :

Instruction de prestations sociales légales dont les règles sont fixées par la loi. Elles sont destinées à compenser certaines instabilités financières liées à la maladie, au handicap, à la vieillesse...Le dossier est transmis aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil départemental, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale...

Lutte contre l'exclusion : prévenir et connaître les situations d'exclusion et y remédier : informations sur les droits/accompagnements dans les démarches administratives ou sociales (en particulier l'aide alimentaire, le fonds de solidarité pour le logement, le surendettement), la domiciliation.

Prévention et animation pour les séniors,

Soutien au logement et à l'hébergement,

Intervention également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, aides financières....

Délégation de certaines compétences sociales globales sur le territoire communal par conventionnement avec le conseil départemental.

Les missions du CCAS se situent dans un rôle d'accompagnement, de soutien, d'information, d'orientation et d'aide des personnes éprouvées financièrement et moralement. Il participe à la lutte contre le non-recours aux aides sociales.

Il permet d'accéder aux droits fondamentaux en intervenant dans deux domaines :

1) **L'aide sociale légale** où l'attribution est obligatoire selon la loi :

- Obligation alimentaire
- Demande d'APA Allocation Personnalisée Autonomie
- La domiciliation
- Dossiers ASPA, retraite,
- Dossiers de prise en charge en établissements d'hébergement médicalisés (EHPAD)
- Dossiers MDPH ...

2) **L'aide sociale facultative** : l'action sociale de territoire définie par la politique sociale déterminée par les élus :

Le CCAS propose, en complément des dispositifs légaux et réglementaires, des aides sociales facultatives qui sont formalisées dans un règlement des aides facultatives : Il permet à la population d'identifier de manière lisible les aides qu'elle peut solliciter : les conditions d'éligibilité, les modalités de constitution des dossiers, la liste des documents à fournir, la procédure de décision...

C'est un document de référence qui assure un traitement équitable et sécurise les pratiques. Il facilite l'exercice des missions des professionnels.

Les aides financières :

- L'aide alimentaire

Le CCAS a pu soutenir 285 familles (703 personnes) en leur permettant l'accès aux besoins primaires pour un montant de 69 173 €

- Les aides exceptionnelles (en avances remboursables sans intérêts ou secours)
260 € ont été octroyés en avance remboursable pour 1 personne et 627.71€ pour deux familles en aides financières.

- Le secours obsèques

2 familles ont pu être soutenues financièrement pour un montant total de 1 300€

- Titre de transport
- Test de certification en langues étrangères
- Bourse formation

Les aides aux jeunes :

- EME (Engagement Municipal Etudiant)
- SPJ (Soutien Projet Jeunes)
- Les bons de Noël aux enfants des familles bénéficiaires de l'Épicerie Sociale et Solidaire
100 enfants ont pu bénéficier de bons d'achat pour une valeur total de 2 713.33€

Les aides aux séniors :

- Les bons d'achats de fin d'année aux séniors
49 personnes ont pu bénéficier d'un bon d'achat d'une valeur de 80.50 € (montant total : 3 944,50 €)

- Banquet et colis de printemps

307 personnes ont participé au banquet en 2023 pour un montant de 9 508 €
940 personnes ont bénéficié du colis de printemps pour un montant de 1 220€

- Les sorties

164 personnes au total ont participé aux sorties organisées par le CCAS pour un montant de 14 540€

- Colis de fin d'année

1312 personnes ont bénéficié de cadeaux de fin d'année, pour un montant total de 32 396€, se répartissant comme suit :

- Colis sucré 246
- Colis salé 448
- Almanach et chocolats 30 + 30 pour les résidents de l'Ehpad CAROLA
- Chèque d'une valeur de 25 € à valoir chez les commerçants de la ville 588

- Portage de repas à domicile

- Téléassistance

Le CCAS accueille en priorité les personnes sans enfants. Le CMS ayant en charge le suivi des familles. Cependant, des accompagnements sont mis en place pour des familles dans le cadre de l'aide à la gestion budgétaire et/ou la résolution de problématiques diverses lorsqu'elles sont détectées ou présentées lors de demandes d'aides sociales : aides facultatives ou obligatoires.

Le public accueilli est soit orienté vers les structures répondant aux besoins exprimés, soit accompagné au regard des difficultés. Ainsi, le CCAS consolide un partenariat par le biais de permanences telles que celles de la CAF, de la CPAM, des associations d'aide à domicile, des associations de tutelles, de l'accès au droit (conciliateur de justice). D'autres professionnels sont régulièrement en contact avec le CCAS pour la résolution de difficultés récurrentes : la CARSAT, le CLIC, les fournisseurs d'énergies, les bailleurs, les organismes privés tels que les établissements bancaires, la Banque de France....

Le CCAS offre un accompagnement global prenant en considération la dimension sociale et professionnelle (lien avec le service emploi insertion formation de la ville, le service prévention et les partenaires présents sur le territoire Grand-Couronnais).

Les problématiques sont de plus en plus complexes à résoudre du fait de la dématérialisation du traitement de certaines demandes (exemple : CAF, fournisseur d'énergie –plateforme, inscription portail, démarches administratives –site Etat etc.). Certaines personnes n'ont pas accès à l'outil informatique et/ou sont novices dans ce domaine, sachant que les sites sont parfois très complexes d'utilisation.

La hausse des prix dans divers secteurs impacte fortement les familles. Des nouvelles familles ont besoin d'aide alimentaire et de soutien pour le paiement de certaines dépenses liées aux enfants (cantine, voyages scolaires, licences sports, CLSH...). Les postes liés à l'énergie, au logement, à l'alimentation prennent un poids conséquent dans le budget des ménages. Le pouvoir d'achat sur les besoins essentiels sont fortement impactés.

Le CCAS soutient et reste très à l'écoute des problématiques rencontrées par les administrés afin de lutter contre la précarité financière, le non-recours, les solitudes non choisies.

Le CCAS a passé une convention avec le Département pour le suivi de 15 bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.

EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ANNEE 2022

Nombre total de personnes : 531

Dont : 310 adultes (19-65 ans)

Dont : 18 personnes âgées (> 65 ans)

Dont : 71 adolescents (13-18 ans)

Dont : 103 enfants (4-12 ans)

Dont : 29 bébés (0-3 ans)

Nombre total de familles : 227

Dont : 40 couples avec enfants

Dont : 8 couples sans enfant

Dont : 71 personnes seules avec enfants

Dont : 108 personnes seules sans enfant

ANNEE 2023

Nombre total de personnes : 703

Dont : 422 adultes (19-65 ans)

Dont : 16 personnes âgées (> 65 ans)

Dont : 86 adolescents (13-18 ans)

Dont : 146 enfants (4-12 ans)

Dont : 33 bébés (0-3 ans)

Nombre total de familles : 285

Dont : 58 couples avec enfants

Dont : 14 couples sans enfant

Dont : 88 personnes seules avec enfants

Dont : 125 personnes seules sans enfant

La fréquentation de l'épicerie sociale et solidaire a connu une forte augmentation. La hausse des demandes d'aide alimentaire est significative depuis le début de la crise. Cette dernière a également impacté fortement les dépenses liées à l'achat des denrées alimentaires pour les bénéficiaires. Une demande de budget supplémentaire de 15000€ a dû être sollicitée pour continuer à soutenir les familles.

Bien que l'épicerie sociale bénéficie de dons dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, ces derniers sont moins fournis que les années précédentes. Les entreprises maîtrisant également leurs dépenses et leurs stocks.

L'épicerie sociale poursuit ses actions auprès des bénéficiaires et des bénévoles. Elle s'intègre aussi dans des projets transversaux avec les services de la ville et les partenaires : **journée des droits des femmes/représentation sur les VIF/forum emploi/forum logement/octobre rose/semaine bleue/mois sans tabac/rencontre intergénérationnelle (CME/RA/CMJ).**

Projets 2024 :

MOIS	ACTIVITES
JANVIER	Rénovation de la réserve/atelier coiffure/marche collective
FEVRIER	Atelier onglerie/marche collective/
MARS	Atelier couture/atelier coiffure/marche collective
AVRIL	Collecte Banque Alimentaire/atelier coiffure/marche collective/activités manuelles/Glanage/
MAI	Pêche/cueillette champignons/activités manuelles/
JUIN	Cueillettes/sortie littoral/activités manuelles
JUILLET	Sortie famille estivale/kermesse
AOUT	Sortie famille estivale
SEPTEMBRE	Cueillette/20 ans de l' épicerie/glanage
OCTOBRE	Sortie forêt/activités Halloween/pêche
NOVEMBRE	Collecte banque alimentaire
DECEMBRE	Noël de l'épicerie/activités manuelles

RESIDENCE AUTONOMIE

Tout au long de l'année, la résidence organise différentes activités pour les résidents dont l'objectif est de maintenir un lien social et de préserver l'autonomie.

FETE DES ANNIVERSAIRES : Le dernier jeudi de chaque mois, un groupe de musique différent un artiste (magicien) intervient pour animer un après-midi musical suivi d'un goûter partagé où nous mettons à l'honneur les anniversaires du mois.

BIBLIOTHEQUE : Un jeudi matin toutes les 3 semaines, une animatrice de la bibliothèque vient animer un atelier et apporter livres et magazines pour les résidents. Un moment convivial, l'occasion de voyager à travers ces livres et ces histoires.

LUDOTHEQUE : Un vendredi après-midi tous les 15 jours, une animatrice de la ludothèque vient faire découvrir des nouveaux jeux de société aux résidents.

RENCONTRES INTERGENERATIONNELLES : Tout au long de l'année des rencontres intergénérationnelles sont organisées avec les élèves du lycée Fernand LEGER, les enfants du conseil communal, du centre de loisirs, de la crèche ou de certaines écoles. Ces moments d'échanges et de partages sont toujours très appréciés par les résidents

SORTIES : Grace à notre véhicule 9 places, des promenades sont organisées au jardin des plantes, au parc de la roseraie, en forêt ou à BIOTROPICA avec les élèves du lycée Fernand LEGER

JEUX : Tous les après-midi les agents de la résidence organisent des jeux de société, des activités manuelles, la préparation de goûters ...

PERSPECTIVES 2024

L'objectif est de poursuivre les échanges entre les résidents et les habitants de la commune mais également de permettre à des séniors qui seraient isolés de partager des moments ludiques et conviviaux.

LE CAFE DES RESIDENTS : Reprise de l'organisation d'un café prévu tous les deux mois ou les résidents peuvent partager un café avec les agents et discuter de la résidence, des activités, des perspectives...

SOPHROLOGIE : Un agent a été formé à la sophrologie et des séances sont organisées une fois/semaine. Cette activité est très appréciée des résidents

REALITE VIRTUELLE : Grace à l'achat d'un casque de réalité virtuelle des séances sont organisées 1fois toutes les 2 semaines. Cette activité apporte de nombreux bienfaits pour les séniors

DONNEES RH 2023

Evolution du nombre d'agents

Année	CCAS		R.A	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
2014	9	1	7	2
2015	10	1	7	3
2016	9	1	7	2
2017	9	1	9	0
2018	9	1	8	1
2019	10	0	8	2
2020	10	0	8	1
2021	8	1	8	1
2022	7	2	5	3
2023	6	3	6	3

Indicateurs du traitement

CCAS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement indiciaire	185 876.70	179 441.88	184 984.57	205 037.64	196 886,76	207 515.19	203 149.97	238 636,23
NBI	1 732.70	1 683.84	1 894.71	1 968.13	1 968.12	1 968.12	2 182.50	2 362,80
IR	1 753.00	1 810.76	1 989.98	2 069.43	1 925.48	2 167.64	2 064.96	2 973,32
Régime indemnitaire	38 010.78	39 330.13	44 456.18	45 072.65	41 636,02	42 470.62	37 736.54	52 381,74
Heures supplémentaires	1 287.65	1 631.01	2 709.53	1 921.46		1 156.90	2 183.95	0,00

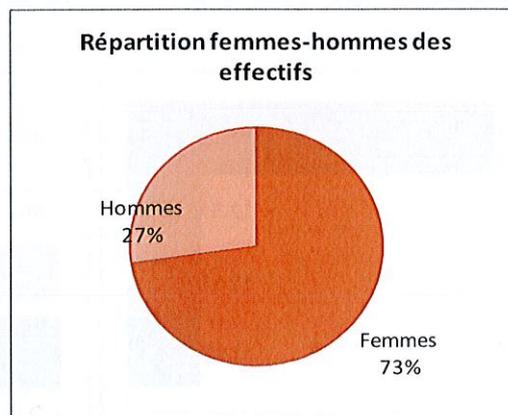
R.A	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement indiciaire	168 013.47	170 388.20	178 234.00	181 628.00	221 487.52	200 690.59	178 816.30	210 853,67
NBI	1 287.96	1 405.80	1 780.69	1 406.00	2 530.45	1 405.80	1 455.00	1 476,84
IR	1 692.62	1 718.08	1 811.35	1 830.00	2 239.50	1 947.14	1 801.92	2 122,74
Primes	25 306.12	29 436.58	31 183.56	30 957.43	35 304.19	46 081.74	37 294.34	62 398,18
Heures supplémentaires	3 247.99	2 466.94	1 564.80	1 866.00		345.96	183.98	0,00

EGALITE HOMMES – FEMMES

DONNEES RH 2024 CCAS

Part des femmes et des hommes par filières

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	4		4
filière technique	2	1	3
filière animation	1	1	2
filière culturelle			0
filière sociale	1	1	2
filière médico-sociale			0
filière médico-technique			0
filière sportive			0
filière police municipale			0
filière incendie secours			0
TOTAL	8	3	11

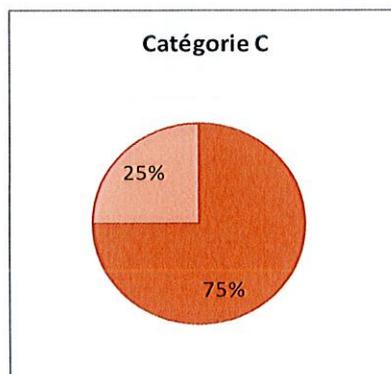
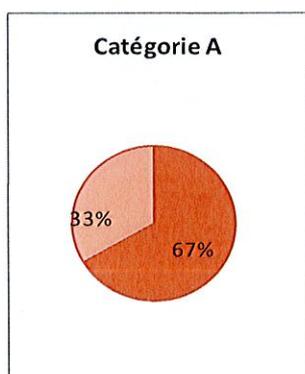


Part des titulaires et des contractuels permanents

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	8	3	73%	27%

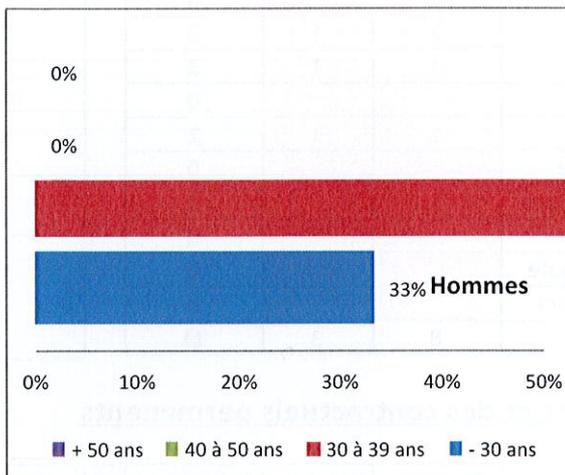
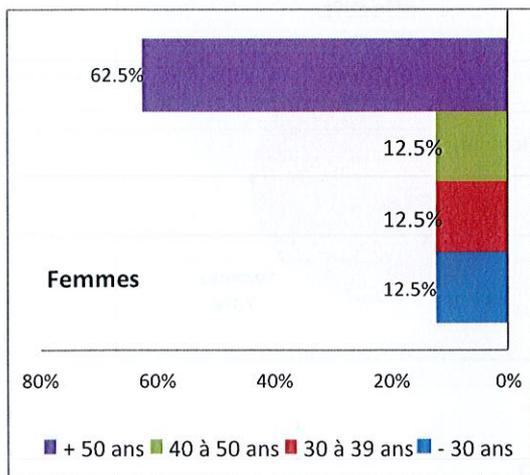
Par catégorie

Catégories	Femmes	Hommes
A	2	1
B		
C	6	2



Pyramide des âges

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	5	62.5%		0%
40 à 50 ans	1	12.5%		0%
30 à 39 ans	1	12.5%	2	67%
- 30 ans	1	12.5%	1	33%
Total	8	100%	3	100%



Répartition des femmes et des hommes en catégorie A

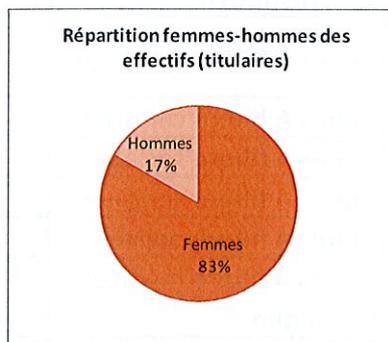
	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative	1		1
cadres A filière technique			0
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale	1	1	2
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-technique			0
Total	2	1	1

**EGALITE HOMMES - FEMMES
DONNEES RH 2024
RESIDENCE AUTONOMIE**

Part des femmes et des hommes par filières

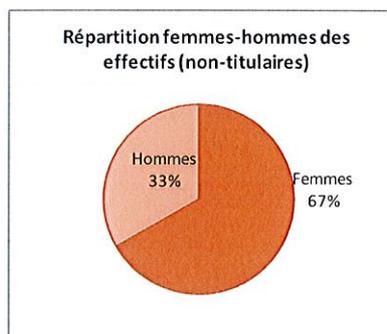
Titulaires

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	1		1
filière technique	3	1	4
filière animation			0
filière culturelle			0
filière sociale	1		1
filière médico-sociale			0
filière médico-technique			0
filière sportive			0
filière police municipale			0
filière incendie secours			0
TOTAL	5	1	6



Contractuels emplois permanents

	Femmes	Hommes	Total
filière administrative	1		1
filière technique	1	1	2
filière animation			0
filière culturelle			0
filière sociale			0
filière médico-sociale			0
filière médico-technique			0
filière sportive			0
filière police municipale			0
filière incendie secours			0
TOTAL	2	1	3

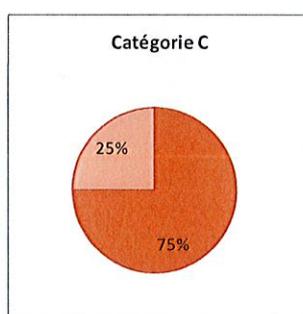
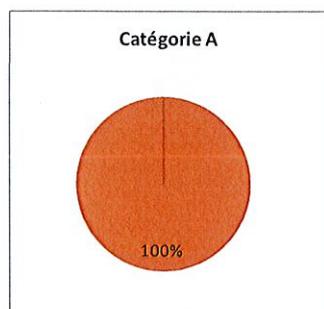


Part des titulaires et des contractuels permanents

	Femmes	Hommes	% femmes	% hommes
Titulaires	5	1	83%	17%
Contractuels	2	1	67%	33%

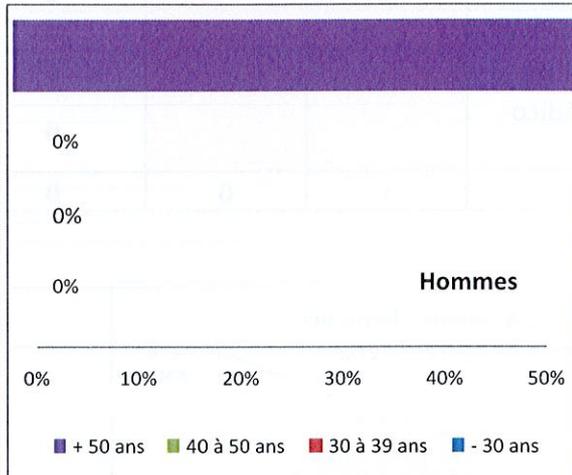
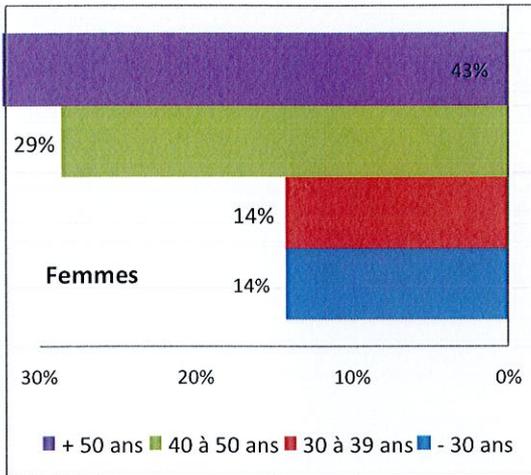
Par catégorie Titulaires - contractuels

Catégories	Femmes	Hommes
A	1	
B		
C	6	2



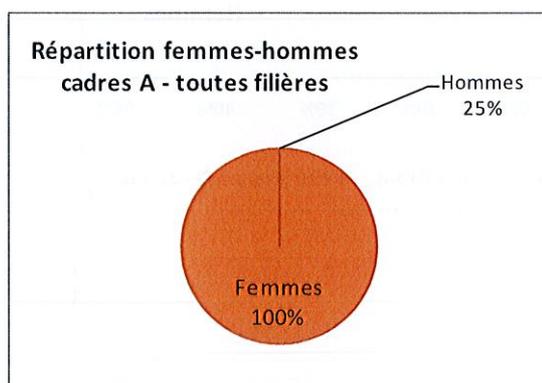
Pyramide des âges - Titulaires - Contractuels

	Femmes	%	Hommes	%
+ 50 ans	3	43%	2	100%
40 à 50 ans	2	29%		0%
30 à 39 ans	1	14%		0%
- 30 ans	1	14%		0%
Total	7	100%	2	100%



Répartition des femmes et des hommes en catégorie A

	Femmes	Hommes	Total
cadres A filière administrative			0
cadres A filière technique			0
cadres A filière culturelle			0
cadres A filière sociale	1		1
cadres A filière sportive			0
cadres A filière police			0
cadres A filière médico-technique			0
Total	1	0	0



DONNEES BUDGETAIRES

Les Budgets Primitifs 2024 du CCAS et de la RA tiennent compte des éléments demandés par les services avec la reprise des résultats et des reports de crédits.

LE BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Les dépenses de fonctionnement

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
CHAP 011	698 127	668 754	150 790	137 330	141 579	153 264	243 831	157 443	195 505
60x	339 677	336 324	30 563	17 175	21 625	33 781	36 900	37 283	40 200
61x	254 528	226 562	32 211	46 085	35 362	40 401	111 159	36 084	42 950
62x	103 795	105 736	87 885	73 938	84 457	78 945	95 627	83 937	112 210
impots 63x	127	131	131	133	135	138	145	140	145
CHAP 012 traitements et salaires et charges	720 337	760 423	753 428	767 195	720 613	679 769	752 621	751 306	895 253
CHAP 65	79 994	77 810	92 733	99 709	65 531	67 387	709 789	683 902	625 462
Subvention à la RA							589 990	582 329	527 312
	1 498 458	1 506 987	996 950	1 004 234	927 723	900 421	1 706 241	1 592 652	1 716 221
charges financières chap 66	981	377	-	-	-	-	-	-	-
charges exceptionnelles chap 67	-	892	651 128	511 262	510 000	615 663	-	-	-
Subvention à la RA				511 262	510 000	614 384			
Provision 6817					19 000	19 000	6 773	6 773	
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT CCAS	1 499 438	1 508 257	1 648 079	1 515 496	1 456 723	1 535 084	1 713 013	1 599 425	1 716 221
023					-	-	20 228	-	-
DAP 6811	77 866	77 861	7 422	20 934	16 835	20 903	34 652	30 826	29 700
	1 577 304	1 586 118	1 655 500	1 536 430	1 473 557	1 555 987	1 767 894	1 630 251	1 745 921

Les charges réelles de fonctionnement répondent au fonctionnement du CCAS, de l'épicerie sociale et solidaire et de l'animation de loisirs du 3^{ème} âge. L'épicerie sociale a connu, comme nous avons pu le constater dans le tableau ci-dessus, une augmentation considérable de leurs bénéficiaires : + 172 personnes en un an. Cette augmentation nous a contraint à demander une somme supplémentaire au BS (+ 15000 €) pour continuer à accompagner les personnes fragilisées par la conjoncture. A cela s'ajoute l'inflation alimentaire. Les dépenses sont évaluées au plus juste et nous continuons à développer le partenariat vers des filières moins coûteuses grâce à notre réseau ANDES (MIN-dons solidaires...).

Les postes de dépenses en hausse sont ceux liés à des charges incompressibles : assurances multirisques-location photocopieur-fluides.

Les dépenses de personnel tiennent compte du personnel intégré au budget du CCAS, du personnel rattaché et d'agents mis à disposition. De plus, elles intègrent un reliquat de 2023 d'un montant de 55 825€, la valorisation du point d'indice à partir du 1^{er} janvier 2024 et l'effet du GVT sur la masse salariale.

La subvention de fonctionnement versée à la Résidence Autonomie est fixée à 527 312€ afin d'équilibrer son budget.

Les recettes de fonctionnement :

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
atenuation des charges chap 013				72	1 737	3 533	13 969	8 427	7 525
produits services chap 70	163 057	160 606	392 260	380 234	370 268	368 684	414 031	410 353	432 504
chap 74	1 150 920	1 143 216	1 189 317	1 197 347	1 204 022	1 188 100	1 175 707	1 171 424	1 182 189
subvention de la Ville 7474	1 138 950	1 123 326	1 173 351	1 170 172	1 183 969	1 142 763	1 136 124	1 136 124	1 143 804
fctva en fonct 744		-	268	-	-	-	216	217	-
subventions et participations 747x	1 138 950	1 123 326	1 173 351	1 170 172	1 183 969	1 170 919			
autres 748x	11 970	19 890	15 698	27 175	20 054	17 181	9 500	5 216	9 000
autres produits chap 75	311 474	324 032	3 364	1 054	1	2	-	4	-
	1 625 451	1 627 854	1 584 940	1 578 634	1 554 237	1 556 786	1 589 738	1 581 781	1 614 692
chap 77	2 628	7 900	36 503	1 392	560	581	500	-	-
	1 628 080	1 635 754	1 621 443	1 580 098	1 576 588	1 560 899	1 604 207	1 590 207	1 622 217

Les recettes de fonctionnement 2024 du CCAS sont estimées à la hausse via la refacturation du personnel de la Résidence Eugénie Cotton.

Le Département reconduit sa subvention de fonctionnement à l'épicerie sociale et solidaire d'un montant de 25 000€. La subvention émanant de la Ville est en légère augmentation passant de 1 136 124€ à 1 143 804€.

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Résultat de fonctionnement par année sur CCAS	50 775,79	49 636,10	- 34 056,66	43 668,12	103 030,49	4 911,96	-40 043,81	-123 703,41
Résultats cumulés en fonctionnement sur CCAS	171 634,98	158 091,93	88 761,75	121 351,11	158 835,26	163 747,22	123 703,41	0,00

Les résultats cumulés de fonctionnement du CCAS viendront combler le résultat 2024 de fonctionnement.

Les dépenses d'investissement :

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Dépenses d'investissement									
immobilisations incorporelles chap 20	-	-	-	-	1 260	6 412	-	-	-
subvention d'équipement versée chap 204			52 017	-	15 915	42 632	-	-	-
immobilisations corporelles chap 21	108 502	115 839	9 746	1 008	17 585	6 800	106 526	17 770	57 903
emprunts et dettes assimilés chap 16	18 374	22 059			-	-	-	-	-
autres immobilisations financières chap 27	2 168	1 789	3 078	363	-	200	1 000	260	600
opérations d'ordre chap 041	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	129 044	139 688	64 841	1 371	34 760	56 044	107 526	18 030	58 503
Reports de Crédits*	40 267,77	4 627,20	600,00	10 683,90	3 493,47	7 736,40		36 778,31	

La somme inscrite en investissement correspond à divers matériels informatiques (changement de la caisse du magasin et de l'imprimante ainsi que de l'ordinateur de gestion des stocks du magasinier et de l'animatrice sociale) et travaux de peinture à l'Epicerie Sociale et Solidaire, ainsi qu'une réserve pour des investissements à venir.

Les recettes d'investissement :

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
recettes d'investissement									
subvention d'équipement reçue chap 204	-	-	-	-	-	-	-	-	-
subvention d'investissement chap 13	-	35 000	-	-	-	-	-	-	-
	-	35 000	-	-	-	-	-	-	-
dotations fonds divers et réserves chap 10	5 517	3 294	8 589	4 976	2 593	165	2 884	2 885	-
excédent de fonctionnement capitalisé chap 1068	19 274	63 179	35 274	11 079	-	65 546	-	-	-
dépôts et cautionnements reçus chap 165	2 323	4 065	-	-	-	-	-	-	-
autres immobilisations financières chap 27	2 168	1 789	3 078	363	-	30	120	260	-
	29 282	72 327	46 941	16 417	2 593	65 742	3 004	3 145	-
	29 282	107 327	46 941	16 417	2 593	65 742	3 004	3 145	-
opérations d'ordre chap 040 et 041	77 866	77 861	7 422	20 934	16 835	20 903	34 652	30 826	29 700
021			-		-	-	20 228	-	-
	107 148	185 189	54 362	37 351	19 428	86 645	37 656	33 971	29 700
Reports de Crédits*	13 708,70	-						-	

Les recettes d'investissement représentent les dotations aux amortissements pour la somme de 29 700€.

CCAS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Résultat d'investissement par année sur CCAS	- 21 896,43	45 500,76	- 10 478,76	35 979,69	- 15 331,80	30 601,19	15 940,70	- 65 581,70
Résultats cumulés en investissement sur CCAS	- 36 630,08	8 870,68	- 1 608,08	34 371,61	19 039,81	49 641,00	65 581,70	-

LE BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Les dépenses de fonctionnement :

RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Charges d'exploitation									
dépenses afférentes à l'exploitation chap 011			77 754	72 644	78 119	79 901	98 305	71 109	110 906
dépenses afférentes au personnel chap 012			394 870	386 741	365 551	360 602	391 179	381 071	405 496
chap 016			565 937	526 701	566 372	595 042	660 541	605 459	654 248
dont 68112 Dotation aux Amortissements et Provisions			71 637	69 040	84 506	92 591	106 000	105 134	108 615
			1 038 561	986 086	1 010 042	1 035 545	1 150 025	1 057 640	1 170 650

Les dépenses afférentes à l'exploitation sont estimées à la hausse notamment les dépenses d'électricité.

Les dépenses de personnel comprennent les agents de la Résidence Autonomie : administratif et personnel d'entretien. Elles évoluent aussi à la suite de la majoration de l'indice et l'évolution du GVT.

Les recettes de fonctionnement :

RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
produits de la tarification chap 017			301 107	290 475	299 666	298 675	269 800	323 406	269 600
autres produits chap 018			825 113	698 328	705 104	781 374	762 129	790 461	723 223
chap 019			-	6 859	3 467	7 661	10 503	10 503	13 503
			1 126 219	995 661	1 008 237	1 087 710	1 042 432	1 124 371	1 006 326

Les recettes de fonctionnement sont estimées au plus juste et sont ajustées par la subvention du CCAS d'un montant de 527 312€ correspondant aux besoins.

CHARGES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 sans reprise des Résultats	BP 2024 avec reprise des Résultats
Résultat de fonctionnement par année sur RA			87 658,04	9 575,34	-1 805,78	52 165,65	66 730,96	-164 324,21
Résultats cumulés en fonctionnement sur RA			87 658,04	67 233,38	55 427,60	97 593,25	164 324,21	0,00

Les dépenses d'investissement :

RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Dépenses d'investissement									
Emprunts et dettes assimilés chap 16			4 839	3 458	2 309	7 195	5 000	1 681	7 000
dettes à long ou moyen terme chap 18			543 460	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles chap 20			-	-	1 980	7 587	-	-	-
Immobilisations corporelles chap 21			1 484 244	128 293	161 854	104 008	142 503	17 229	221 516
Subventions d'investissement chap 13			-	3 467	3 467	7 661	10 503	10 503	13 503
Opérations d'ordre chap 040 et 041			-	-	-	-	-	-	-
			2 032 543	135 219	169 609	126 451	158 006	29 413	242 019
Reports de Crédits*			35 403,68	32 597,83	13 690,95	6 907,58		27 259,70	

Les dépenses d'investissement se composent principalement des travaux permettant la réhabilitation de futurs appartements, la mise aux normes des disjoncteurs, le contrôle des systèmes de sécurité incendie et l'achat d'un véhicule léger électrique.

Les recettes d'investissement :

RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BUDGETE 2023	CA 2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
recettes d'investissement									
dotations fonds divers et réserves chap 10				-	-	2 634	-	-	-
subvention d'investissement chap 13			87 017	35 000	27 915	72 632	5 080	-	20 000
Emprunts et dettes assimilés chap 16			26 885	4 065	3 522	7 108	5 000	4 234	7 000
Dettes à Long ou Moyen terme chap 18			1 386 901	-	-	-	-	-	-
immobilisations corporelles chap 21					335				
FCTVA chap 027								5 405	1 500
Autres ressources chap 029						263			
Amortissements des immobilisations chap 28			555 598	69 040	84 506	92 328	106 000	105 134	108 615
Réserves affectées à l'investissement 10682			-	30 000	10 000	10 000	-	-	-
Recettes			2 056 401	138 105	126 278	184 965	116 080	114 774	137 115
opérations d'ordre chap 040 et 041			-	-	-	-	-	-	-
			2 056 401	138 105	126 278	184 965	116 080	114 774	137 115
Reports de Crédits			35 000,00	30 000,00	65 000,00			4 876,80	

Une subvention du Département pour l'achat du véhicule électrique à hauteur de 20 000€ sera faite.

RA	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA2023	BP 2024 avec reprise des Résultats
Résultat d'investissement par année sur RA			23 857,75	2 886,47	- 43 331,39	58 513,58	85 360,06	-127 286,47
Résultats cumulés en investissement sur RA			23 857,75	26 744,22	- 16 587,17	41 926,41	127 286	-

Aucune subvention d'investissement émanant du CCAS, ne sera nécessaire pour équilibrer le budget primitif 2024 de la RA.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600302-20240311-CCAS01-11032024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024